

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de prix pour des moniteurs à écran tactile pour l'Agence des services frontaliers du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

N° de l'invitation	DDP 2BH869028/A	Date	Le 10 janvier 2019
N° de dossier GCDocs	2BH869028	N° de référence de SEAG	PW-19-00858337
N° référence du client	10000340882/2018004	No de la demande	ITPRO#26005
N° de Modification	001		

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13 ^{ième} étage Ottawa, Ontario K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Mark Milloy	
	N° de téléphone	613-462-9417	
	Courrie	mark.milloy@canada.ca	
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 th Floor Ottawa, Ontario K1P 0B5	
PARTIE 1 – Date et heure de clôture préliminaire	Le 16 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture préliminaire »)		
PARTIE 2 – Date et heure de clôture final	Le 28 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture final »)		
Fuseau horaire	heure normale de l'Est (HNE)		
Destination – des biens et services	Voir l'annexe B.		
Factures	Les coordonnées du client seront insérées lors de l'attribution du contrat		
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	mark.milloy@canada.ca		

Demande de Prix Modification NO. 001

La Présente modification NO. 001 vise à:

- répondre aux questions relatives aux exigences de l'écran;
- corriger la date limite de pré-soumission sur la page 8; et
- modifier la version anglaise du formulaire 6 – (2BH869028 – Form 6)

Question 1:

L'écran tactile résistif est déjà anti-éblouissant et résistant aux rayures. Un protecteur d'écran supplémentaire est-il nécessaire si les deux conditions sont remplies?

Réponse 1

Non, un protecteur d'écran supplémentaire n'est pas nécessaire si le moniteur à écran tactile est déjà anti-éblouissant et résistant aux rayures.

Modification 1:

À la page 8 de l'invitation à « 2.3, 3. Une pré-soumission ne sera examinée que si elle est soumise avant la date limite de pré-soumission »:

Supprimer: 13h59 (HNE) le 16 janvier, 2019

Remplacer par: 14h00 (HNE) le 16 janvier, 2019

Modification 2:

Concernant la pièce jointe « 2BH869028A - Form 6.xlsx »

SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par « 2BH869028A - Form 6 –v2.xlsx

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LE DDP RESTENT INCHANGÉS.